

Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 73 42 22
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2021-11-17

Rennes, le 17/11/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection de berge, biefs de Rosili à Peniti, doivent être réalisés du 17/11/2021 au 03/12/2021;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage de l'ancien pont de chemin de fer de Pont Triffen, rive droite, bief 210 Peniti jusqu' à l'écluse de Rosili bief 213 Rosili sur les communes de LANDELEAU, PLONEVEZ DU FAOU et CHATEAUNEUF DU FAOU, est interdit à tous les usagers.

Du 17 novembre au 3 Décembre 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie. (cf plan)

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Landeleau, Plonévez du Faou et Châteauneuf du Faou.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture du chemin de halage du 17 novembre au 3 décembre 2021

— Fermeture

